



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Syrie

Question au Gouvernement n° 3524

Texte de la question

SITUATION EN SYRIE

M. le président. La parole est à M. Axel Poniatowski, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Axel Poniatowski. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes et elle concerne la Syrie.

Monsieur le ministre d'État, depuis mars dernier le régime de Bachar el-Assad réprime de manière brutale et constante les Syriens qui manifestent en masse pour leur liberté et l'aspiration à la démocratie.

Depuis, la France s'efforce, comme en Libye et dans le reste du pourtour méditerranéen, de soutenir cet élan pour la liberté, mais elle a buté sur le refus des Russes, des Chinois et des puissances émergentes que sont l'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil, de condamner et sanctionner la folie meurtrière de Bachar el-Assad.

Hier soir, au Conseil de sécurité, la Russie et la Chine ont choisi de mettre leur veto à une résolution de compromis - en réalité assez peu engageante - menaçant éventuellement Damas de sanctions.

Monsieur le ministre d'État, que signifie ce veto ? Condamne-t-il la communauté internationale à l'impuissance face aux événements inacceptables qui se déroulent en Syrie ? Que peut faire la France pour aider les démocrates syriens dans leur combat ?

Je vous remercie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur le président, monsieur le président Poniatowski, mesdames et messieurs les députés, les jours se suivent en Syrie et la répression se poursuit, toujours plus sauvage.

La journée d'hier à New York, au Conseil de sécurité, a été une journée triste pour le peuple syrien et pour l'image des Nations unies elles-mêmes.

Nous pensions avoir réuni quatorze voix sur quinze, pour soutenir un projet de résolution dont vous avez dit vous-même qu'il était très - peut-être trop ? - modéré. Au dernier moment, la Russie et la Chine ont opposé leur veto, ce qui a entraîné l'abstention de l'Inde, de l'Afrique du Sud et du Brésil, sans parler de celle du Liban.

Ces votes sont fondés sur de mauvais arguments. Premièrement, on ne peut pas dire que le projet de résolution aurait pu ouvrir la voie à une intervention militaire comme la résolution 1973 : rien dans ce texte ne se prête à cette interprétation.

Deuxièmement, on ne peut pas accepter, comme nous le demandaient la Russie et la Chine, de mettre sur le même pied un régime répressif et une rébellion qui, pour l'essentiel, se bat aujourd'hui à mains nues.

Nous allons donc continuer notre action, d'abord au sein de l'Union européenne où nous avons déjà pris sept vagues de sanctions ciblées contre les personnalités qui sont complices de la répression. Nous allons multiplier nos contacts avec l'opposition syrienne qui est en train de se structurer : un Conseil national syrien a été constitué à Istanbul, il y a quelques jours, dont nous souhaitons l'élargissement à toutes les sensibilités syriennes et notamment à la minorité chrétienne.

Et puis, nous n'excluons pas de reprendre des initiatives au Conseil de sécurité, en plein accord avec nos partenaires de l'Union européenne.

La France a une ligne politique et diplomatique très claire : nous ne laisserons pas tomber ceux qui se battent en Syrie pour la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur plusieurs bancs du groupe*

SRC.)

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3524

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 2011